

COM(2024) 409 final LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023/2024

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 27 septembre 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 27 septembre 2024

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Recommandation de DÉCISION DU CONSEIL autorisant l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un ou de plusieurs accords avec le Royaume de Norvège, la République d'Islande et la Principauté de Liechtenstein concernant des mesures d'urgence sanitaire dans le domaine des contre-mesures médicales

E 19101

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**